



DÉPARTEMENT DU JURA
ARRONDISSEMENT DE LONS-LE-SAUNIER
CANTON DE LONS 2
Commune de CHILLY LE VIGNOBLE

CONVOCATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira le

Jeudi 2 juillet 2020 à 20 h 00
Salle des fêtes

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance ou de vous faire représenter (pouvoir) et vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu de la séance du 5 juin 2020
- Budget 2020 avec une présentation par Mr SCHMITT trésorier (délibérations),
- Commission communale des impôts directs, (délibération)
- Information RD/158 : complément d'aménagement,
- Recrutement de la secrétaire de Mairie,
- Droits de préemption,
- Contre-sens cyclable Rue des Ecoles,
- Presbytère : proposition de vente des parts de la Commune de Frébuans,
- Projet de lotissement aux poiriers, dossier déposé par Carré Pro,
- Site internet de la Commune,
- Toitures des bâtiments communaux,
- Dépôt de pain avec un distributeur,
- Bibliothèque : délégation à Mmes TATIN et BARDOUX,
- Café associatif : travaux en cours dans le local
- Informations diverses.

Les recommandations sanitaires en vigueur s'appliquent toujours ;

première réunion pourrait être organisée dans un autre lieu (salle des fêtes, gymnase municipal...) que la salle dédiée de la mairie si celle-ci est trop petite.

Fait à Chilly Le Vignoble, le 25 juin 2020

Le Maire

Dominique BILLOT



RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU JURA
ARRONDISSEMENT DE LONS LE SAUNIER
CANTON DE LONS SUD

Commune de **CHILLY-LE-VIGNOLE**

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 juillet 2020

Présents : BILLOT Dominique, COURVILLE Claude, CROISSANT Arnaud, FORIEN Élisabeth, LEGGHE Mathilde, MÉNÉTRIER Marie-Cécile, MIDIÈRE Florence, MOREAU Stéphanie, MOUILLOT Jérôme, NÉGRI Alexandre, NOUVELOT Christian, QOCHIH Zohra, ROLLET Hervé et ROUSSÉ Fabrice.

Absents excusés : DAGNEAUX Nicolas

Secrétaire de séance : MIDIÈRE Florence a été nommée secrétaire de séance.

Administrés présents : 7 personnes

20h15 Présentation de la gestion financière par M. le Trésorier Principal de Lons le Saunier, M. SCHMITT. Le conseil municipal remercie M. Schmitt pour sa présentation.

21H05 Ouverture de la séance

M. le Maire ouvre la séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 05 JUIN 2020 :

Le compte-rendu du 05 Juin 2020 est approuvé :

- 14 Voix pour

Après proposition de M. le Maire, il a été décidé à l'unanimité d'ajouter 2 points à l'ordre du jour : prendre une délibération pour faire une modification simplifiée du PLU et pour approuver l'affectation du résultat de l'année 2019.

1 - AFFECTATION DU RESULTAT

Mme QOCHIH présente l'affectation du résultat de l'exercice 2019.

Présentation par Zora Qochih du Résultat de Fonctionnement de l'exercice 2019 :

A Résultat de l'exercice : 78 211.34 €

B résultats antérieurs reportés : 82 844.15 €

C Résultat à affecter : 161 055.49 €.

D Solde d'exécution d'investissement : 103 303.54 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement : 160 000 €

G Affectation en réserves R1068 en investissement : 48 696. 46 €

H Report en fonctionnement R002 = **C 161 055.46 €**

Le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, l'affectation du résultat.

2 - BUDGET 2020

Mme QOCHIH présente le Budget Primitif 2020. Elle précise que certaines imputations ont été modifiées en fonction de la nature des dépenses.

Chapitre 011 : 92 600.00 € Le Chapitre 011 est voté à l'unanimité

Chapitre 012 : 78 000.00 € Le Chapitre 012 est voté à l'unanimité

Chapitre 014 : 11 800.00 € (chiffre donné par le Trésorier Public M. SCHMITT) Le Chapitre 014 est voté à l'unanimité

Chapitre 065 : 81 650.00 € Le Chapitre 065 est voté à l'unanimité

Chapitre 066 : 5 200.00 € Le Chapitre 066 est voté à l'unanimité

Chapitre 067 : 42 109.03 € Le Chapitre 067 est voté à l'unanimité

Chapitre 022 : 14 800.00 € Le Chapitre 022 est voté à l'unanimité

Chapitre 023 : 108 000.00 € Le Chapitre 023 est voté à l'unanimité

TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT : 434 159.03 €

Chapitre 70 : 26 600.00 € Le Chapitre 70 est voté à l'unanimité

Chapitre 73 : 190 000.00 € Le Chapitre 73 est voté à l'unanimité
Chapitre 74 : 53 600.00 € Le Chapitre 74 est voté à l'unanimité
Chapitre 75 : 50 000.00 € Le Chapitre 75 est voté à l'unanimité
Chapitre 76 : 100.00 € Le Chapitre 76 est voté à l'unanimité
Chapitre 77 : 1 500.00 € Le Chapitre 77 est voté à l'unanimité
Excédent reporté : 112 359.03 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT : 434 159.03 €
Le budget s'équilibre.

Chapitre 20 : 3 300.00 € Le Chapitre 20 est voté à l'unanimité
Chapitre 10 : 300.00 € Le Chapitre 10 est voté à l'unanimité
Chapitre 16 : 30 100.00 € Le Chapitre 16 est voté à l'unanimité
Chapitre 20 : 5 500.00 € Le Chapitre 20 est voté à l'unanimité
Chapitre 21 : 382 200.00 € Le Chapitre 21 est voté à l'unanimité
TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT : 421 400.00 €

001 Solde excédentaire reporté : 103 303.54 €
021 Virement de Section fonctionnement : 108 000.00 €
Chapitre 10 : 65 796.46 € Le Chapitre 10 est voté à l'unanimité
Chapitre 13 : 142 800.00 € Le Chapitre 13 est voté à l'unanimité
Chapitre 16 : 1 500.00 € Le Chapitre 16 est voté à l'unanimité
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT : 421 400.00 €

Les projets d'investissement ont été détaillés aux membres du Conseil Municipal, ils ne nécessiteront pas sur l'exercice 2020 d'emprunts ou d'augmentation d'impôts. L'autofinancement par l'excédent et les subventions permettront de les réaliser.

Au vu du projet de Budget primitif joint en annexe, le Conseil Municipal a, à l'unanimité,

- **ADOpte le Budget primitif de l'exercice 2020, reprenant les résultats des Sections d'Investissement et de Fonctionnement de l'exercice 2020,**
- **VOTE, par chapitre, en dépenses et recettes, les crédits inscrits en Sections d'Investissement et de Fonctionnement,**
- **ADOpte les balances des Sections d'Investissement et de Fonctionnement de la Balance générale.**

3 - FISCALITÉ COMMUNALE - VOTE DU TAUX D'IMPOSITION DES 2 TAXES DIRECTES LOCALES

Pour l'année 2020. Sur le rapport de M. le Maire et après adoption du Budget Primitif de l'exercice 2020, il convient désormais de fixer le niveau des taux communaux d'imposition pour l'année 2020.

Conformément au projet de BP pour l'exercice 2020, les taux d'imposition resteront fixés sans augmentation pour 2020 au niveau voté pour 2019, soit :

Taxe d'habitation : 9.93 % Elle n'est plus votée, le dernier taux s'applique automatiquement.

Taxe foncière : 17.64 % Le taux est voté à l'unanimité

Taxe Foncière non Bâti : 29.62 % Le taux est voté à l'unanimité

Le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, les taux d'imposition des 2 taxes directes locales.

4 - COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS :

À l'issue des élections municipales, un nouveau conseil municipal vient de prendre ses fonctions dans la commune. Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée. Cette commission est composée :

- Président de la commission : M. Dominique BILLOT Maire

- 6 commissaires titulaires : Zora QOCHIH Adjoint, Arnaud CROISSANT Adjoint, Fabrice ROUSSÉ, Alexandre NÉGRI, Mathilde LEGGHE, Jérôme MOUILLOT Conseillers

- 6 commissaires suppléants : Christian NOUVELOT Adjoint, Élisabeth FORIEN Adjoint, Hervé ROLLET, Marie-Cécile MÉNÉTRIER, Stéphanie MOREAU, Claude COURVILLE Conseillers.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune.

Le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, la désignation des membres de la commission communale des impôts directs.

5 - INFORMATION RD158 : COMPLÉMENT D'AMÉNAGEMENT :

M. le Maire signale que les priorités de circulation au niveau de la chicane direction Frébuans / sortie Chilly sont inversées par rapport à la norme ECLA (ralentir les voitures entrant dans l'agglomération). Une visite avec les responsables voirie d'ECLA a été programmée pour constater et étudier des solutions possibles. De plus, d'autres points de sécurité vont être revus (signalétique horizontale et verticale, panneaux, ajout de trottoirs, les priorités, les ralentisseurs...). Beaucoup d'habitants se plaignent de la vitesse, des sens interdits et des défenses de tourner qui ne sont pas respectés dans certaines rues du village.

La commission communication se chargera de faire une action ou plusieurs communications pour rappeler toutes les règles de civilités.

Par ailleurs ECLA doit aux communes de l'agglomération la réfection de certaines voies communales. Il est donc nécessaire de vérifier également l'état du réseau routier et faire un état des lieux avec des membres de la commission infrastructures.

6 - RECRUTEMENT DE LA SECRÉTAIRE DE MAIRIE :

Mme GERARD, secrétaire de Mairie, a démissionné le 2 Juin dernier et quittera ses fonctions le 2 Août mais sera en congé à compter du 9 Juillet prochain. La commission finance et personnel a reçu 4 candidates. Une formation sera nécessaire par le Sidec et par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale. La décision sera prochainement arrêtée.

7 - DROITS DE PRÉEMPTION :

Section AB N°2 route de Lons-le-Saunier
La Mairie n'exerce pas son droit de préemption à l'unanimité.

Section AA N° 209 rue de la Colonie :
La Mairie n'exerce pas son droit de préemption à l'unanimité

Section AA N° 79 – AA N° 181 (moitié indivise) rue de la Cure :
La Mairie n'exerce pas son droit de préemption à l'unanimité

8 - CONTRE-SENS CYCLABLE RUE DES ÉCOLES

Il est envisagé de réaliser une piste cyclable sur une partie de la rue des Ecoles. Ce point sera analysé dans le cadre de l'étude du point 5.

9 - PARTICIPATION À LA GARANTIE SANTÉ

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;
Selon les dispositions de l'article 22 bis de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires actifs.

Sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires actifs attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues ou vérifiées dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence.

Dans le domaine de la santé, la commune de Chilly le Vignoble souhaite participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire.

Le montant mensuel de la participation proposée par le Conseil des Adjointes du 2 Juillet 2020 est fixé à 15 € par agent pour la santé à compter du 1^{er} Juillet 2020 pour tous les agents titulaires, stagiaires et contractuels après 6 mois **d'ancienneté**.

Le Conseil Municipal a, à l'unanimité,

- APPROUVE la proposition du Conseil des Adjointes pour participer à la hauteur de 15 €/agent/mois pour une garantie santé à compter du 1^{er} Juillet 2020 pour les agents titulaires, stagiaires et contractuels,

- **AUTORISE éventuellement le Maire à lancer une consultation pour conclure un contrat, à adhésion facultative, pour la mise en place d'un régime de protection sociale complémentaire en prévoyance et en frais de santé,**
- **AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,**
- **DIT que les crédits seront prévus au Budget Primitif 2020.**

10 - PRESBYTÈRE : PROPOSITION DE VENTE DES PARTS DE LA COMMUNE DE FRÉBUANS :

Les communes de Frébuans, aux 2/5, et Chilly, aux 3/5, sont propriétaires après donation historique de ce bâtiment. En contrepartie, nous logeons pour l'euro symbolique annuel M. le Curé Gilbert Roux.

Mardi 30 Juin, Dominique Billot a rencontré Mme MARANO, Maire de Frébuans. Elle souhaite vendre à la commune de Chilly le Vignoble leurs parts. M. le Maire ainsi que M. Rollet se sont rendus sur les lieux et ont fait estimer la valeur du bâti (110 000/120 000 €). Le montant de vente des 2/5^{ème} reviendraient à 44 000/48 000 €. Ce prix sera à négocier vu l'ampleur des travaux de rénovation. Mme DUBOIS précise qu'un devis pour la charpente a déjà été réalisé par la commune pour un montant de 65 000€. Il faudra réaliser un projet d'aménagement, mettre à jour les devis, réfléchir sur la pertinence de rachat des parts de Frébuans. Ce projet sera étudié par la commission infrastructure.

11 - PROJET DE LOTISSEMENT AU POIRIER :

Un projet de lotissement a été déposé par Carré Pro le 4 Juin dernier et transmis à ECLA.

Les orientations prise par le PLU de nos prédécesseurs sont à revoir car elles ne sont plus dans les orientations politiques actuelles du village. En effet, le souhait de la commune, dont le détail a été remis aux membres du conseil municipal, s'oriente désormais vers un éco-quartier moins peuplé, avec un type d'habitat plus groupé (effet village) se rapprochant de la norme HQE, dans un cadre agréable, de qualité et limitant l'empreinte écologique.

La DDT va apporter son aide à la commune pour l'étude de ce projet.

Sans obligation, la commune souhaite faire participer les habitants dans la réflexion de ce projet. Le dossier sera mis à disposition des administrés qui pourront formuler leurs remarques ou leurs idées.

Le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, la révision simplifiée du PLU portant sur la modification de l'OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) de la zone 1AU1.

12 - SITE INTERNET DE LA COMMUNE :

Caroline SAFFREY continue de mettre à jour le site internet. Toutefois, faut-il absolument changer le site ? Le choix est plutôt de conserver le site actuel pour l'instant en attendant de dégager du temps pour s'en occuper vraiment. Le site est à nouveau régulièrement mis à jour (délibération, compte rendu, informations diverses, ...).

13 – DESTINATION ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS COMMUNAUX :

L'église est inscrite aux Monuments Historiques ce qui donne droit à subvention. Christian NOUVELOT propose de mettre à jour les devis pour le nettoyage et la réfection du toit et prendre rendez-vous avec un architecte spécialisé dans les monuments. Une décision sera ensuite nécessaire au vu de ses éléments.

Le grand projet de la municipalité est de créer un cœur de village au Parc des Vignes en regroupant les activités de services, sportives, culturelles et associatives. Un ensemble de travaux sur les bâtiments communaux sera envisagé afin de rénover les locaux de la bibliothèque, le préau derrière la salle A. De Gaigniaire, la Mairie et la salle des pompes, le bâtiment où est installé l'agent communal et l'ancien bâtiment accueil du camping.

La Mairie pourrait s'installer au rez de chaussée de l'ancienne école ; un nouvel atelier pour l'agent communal pourrait être construit dans le préau et les garages de l'école ; La bibliothèque prendrait place dans la mairie actuelle et la salle des pompes, une maison de services pourrait voir le jour dans l'ancien accueil du camping et l'atelier actuel de l'agent de services pourrait recevoir les associations. Tous les bâtiments du Parc des Vignes seront mutualisés.

14 - DEPÔT DE PAIN AVEC DISTRIBUTEUR :

Le distributeur automatique de pain est prêt à être livré par le boulanger de Ste Agnès. Il sera installé contre le mur de la mairie dès la pose de deux prises de courant.

15 - BIBLIOTHÈQUE :

Une délégation de signature par arrêté a été effectuée à Mmes TATIN et BARDOUX pour réaliser les achats de livres et de fournitures diverses pour un budget maximum de 1 500 € TTC.

16 - CAFÉ ASSOCIATIF La Tocade :

Les travaux ont repris dans le local. La demande de subvention de 10 000 € au Conseil Départemental n'a pas été effectuée par l'ancienne mandature. Le rattrapage va être réalisé lundi.

17 – MEMOIRE VIDEO :

Christian NOUVELOT doit prendre contact avec Georges LADOY et Olivier BOLEAT pour visionner les plaques photographiques de M. Chamberland afin de réaliser un travail de mémoire comparatif sur le village sous forme de vidéo. Un devis est attendu.

Clôture de la séance à 23H55

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
A DEFINIR
SALLE DES FÊTES

CHILLY-LE-VIGNOBLE le 02 JUILLET 2020

Le Maire

D. BILLOT

